MAITRE D'OUVRAGE

MAIRIE DE ARTIGNOSC SUR VERDON
Le Village
83630 Artignosc sur Verdon
Tél : 04 94 80 70 04
Fax : 04 94 80 77 62

MAITRISE D'ŒUVRE

ARCHITECTES

AF ALCARAZ & FISCHMEISTER AF ALCARAZ
Atelier 180
Rue des entrepreneurs
04100 Manosque
Tél : 04 92 77 88 41 – Fax : 04 92 77 88 71
Mail : alcaraz.f@wanadoo.fr

BET STRUCTURE

LANGLOIS ETUDES INGENIERIE
Quartier de l'Aumone Vieille
Chemin de l'Aumone Vieille
13400 Aubagne
Tél : 04 91 27 05 29 – Fax : 04 91 27 24 71
Mail : langlois-ingenierie@wanadoo.fr

BET FLUIDES

CET
Parc d'activités Val Durance
29, allée des Genêts
04200 Sisteron
Tél : 04 92 34 12 22 – Fax : 04 92 34 34 21
Mail : cet.04@wanadoo.fr

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

AF ALCARAZ & FISCHMEISTER AF ALCARAZ
Atelier 180
Rue des entrepreneurs
04100 Manosque
Tél : 04 92 77 88 41 – Fax : 04 92 77 88 71
Mail : alcaraz.f@wanadoo.fr

BUREAU DE CONTROLE

SOCOTEC
Agence des Alpes du Sud
6 chemin du Clair Logis
Résidence Côté Saint Mens
05000 Gap
Tél : 04 92 51 61 39 – Fax : 04 92 53 45 94

Construction d'un nouvel Hôtel de Ville

83630 Artignosc sur Verdon

C.C.T.P.
Cahier des Clauses Techniques Particulières

LOT N°08 – CARRELAGE - FAIENCE

N° DU DOCUMENT
1

PHASE
DCE/PRO

MODIFICATIONS	Date	Indice	Date du document initial
			26/07/11

Sommaire

08.1 PRESCRIPTIONS GENERALES ADMINISTRATIVES 3
08.1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES 3

08.2 PRESCRIPTIONS GENERALES TECHNIQUES 3
08.2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 3

08.3 TRAVAUX DE CARRELAGE 4
08.3.1 CARRELAGES COLLES 4
08.3.2 CARRELAGES SUR MARCHES ESCALIERS 5

08.4 TRAVAUX DE REVETEMENTS MURAUX FAIENCES 6
08.4.1 CARRELAGE EN GRES CERAME EMAILLE 6

08.5 TRAVAUX DIVERS 6
08.5.1 POUR CARRELAGE 6

08.6 FRAIS DE CHANTIER ET DIVERS 6
08.6.1 FRAIS COMMUNS A TOUS LES LOTS 6

08.1 PRESCRIPTIONS GENERALES ADMINISTRATIVES

08.1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

08.1.1.1 Objet du présent dossier

Les travaux faisant l'objet du présent lot concernent l'ensemble des ouvrages du lot :

N°08 - CARRELAGES - FAIENCES

POUR LA REALISATION DU NOUVEL HÔTEL DE VILLE situé :

dans le Quartier "Les Planets" à Artignosc sur Verdon (83630) dans le département du Var.

Pour le compte de la :
Commune d'Artignosc sur Verdon, Hôtel de ville, Place de la Mairie à Artignosc sur Verdon dans le département du Var.

08.2 PRESCRIPTIONS GENERALES TECHNIQUES

08.2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

08.2.1.1 Acceptation des supports

L'entrepreneur de ce lot devra avant tout commencement de travail, reconnaître les lieux, vérifier la planimétrie des sols et des murs sur lesquels il a à effectuer ses ouvrages. Sa visite sera effectuée contradictoirement avec les entrepreneurs concernés à savoir :
-Maçonnerie.
-Plâtrerie.

Et en présence soit de l'Architecte ou de son représentant.

Il sera vérifié en plus de la planéité :
-La qualité des surfaces.
-L'altitude brute par rapport à l'altitude finale à obtenir.
-La terminaison des poses de fourreaux ou de traversées de plancher des autres corps d'état.
S'il y avait contestation, elle figurerait dans le carnet de procès-verbal de l'Architecte et seuls les entrepreneurs concernés devraient à l'entrepreneur de ce lot, les frais de ragréage éventuels.

08.2.1.2 Contenu des travaux

L'entrepreneur doit :
-Le nettoyage des sols avant travaux proprement dits.
-Toutes les découpes et les travaux de finition autour des poteaux, des cloisons, des bâtis, des gaines, des tuyauteries (les appareils sanitaires seront posés après faïences et carrelages).
-Le nettoyage après coulage des joints.
-La protection nécessaire avant, pendant et après la pose des revêtements jusqu'à réception.
-La présentation d'échantillons avant pose, pour agrément par le Maître d'Ouvrage ou l'Architecte.
-Le changement de revêtement se fera au milieu de la feuillure des portes.

08.2.1.3 Stockage des matériaux

L'entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte pour le stockage des matériaux à l'abri des intempéries. Il devra tenir compte des surcharges admissibles ans les locaux utilisés.

08.2.1.4 Nettoyage et protection

En début de chantier, l'entrepreneur procèdera à la mise en place de toutes les protections nécessaires au droit des appareils sanitaires et autres. Tous dégâts constatés sur ces ouvrages seront sous la responsabilité financière de la présente entreprise. En fin de chantier, l'entrepreneur devra procéder à la dépose des protections et aux nettoyages complémentaires de ses ouvrages afin de les livrer en parfait état de propreté. L'entrepreneur devra nettoyer les ouvrages au fur et à mesure de leur achèvement. Il devra faire disparaître toutes traces de ciment, notamment le long des plinthes.

08.2.1.5 Qualité des matériaux

Les produits employés seront de marque ou réputés tels. Ils devront provenir d'usines notoirement connues pour la qualité de leurs matériaux.

Ces revêtements seront utilisés uniquement suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par les fabricants.
Les produits seront livrés sur le chantier comportant la marque d'origine et d'identification. Le marquage des emballages prescrit par les normes et les spécifications sera obligatoire et utilisera les symboles prévus dans ces documents.
Ils devront répondre aux exigences d'isolation aux bruits d'impact imposé par la règlementation et le présent CCTP.
Ils devront également correspondre au classement UPEC imposé par la règlementation. A savoir sur ce projet :
-Bureau collectif : U3 P3 E1 C0.
-Hall d'accueil et circulations: U4 P3 E3 C1.
-Sanitaires : U2 P2 E2 C2.
-Cuisine secrétaires : U3S P3 E1 C1.
-Placard et local archives : U3 P3 E1 C0.
-Salle des conseillés : U3S P2 E1 C0
-Bibliothèque : U3S P3 E2 C1.
PV de classement à communiquer à l'Architecte et au Bureau de Contrôle.

08.3 TRAVAUX DE CARRELAGE

08.3.1 CARRELAGES COLLES

08.3.1.1 Carrelage en grés cérame coloré dans la masse de 60 x 60 cm collé

Fourniture et pose à la colle, sur chape préalablement réalisée à la charge du lot 03 GROS-OEUVRE - MACONNERIE - CHAPES - FACADES, de carrelage de dimension 60 x 60 cm en grés cérame coloré dans la masse.

Pose du carrelage à la colle souple agréé et joints réalisés au mortier fourni par le fabricant et agréé par le C.S.T.B.
Joints de dilatation périphérique et intermédiaire en fonction des surfaces à traiter avec couvre-joint si nécessaire.
Planéité telle qu'une règle de 2 mètres ne fasse pas ressortir de flaches de plus de 3 mm d'épaisseur.
Sujétions de coupes, protection des ouvrages et nettoyage.
Fourniture et pose au droit des deux premières marches de la cage d'escalier (au rez-de-chaussée et à l'étage) de carrelage rainuré pour avertissement du commencement de l'escalier aux PMR.
Dimensions des carreaux de 60 x 60 cm et 140 mm d'épaisseur.
Classement UPEC selon réglementation et au chapitre "Qualité des matériaux" du présent CCTP.

L'entreprise devra proposer au choix 6 types de carrelages différents.

Prix d'achat du produit au m2 : 35.00 € HT
Teinte : au choix de l'Architecte.

Localisation :

-Intégralité des sols du RDC hors escaliers et locaux technique et intégralité du R+1

08.3.1.2 Plinthes en grés cérame coloré dans la masse

Fourniture et pose à la colle spéciale agréée par le fabricant, de plinthes carrelage en grés cérame colorée dans la masse.
Dépoussiérage du support et pose à la colle spéciale prescrite par le fabricant.
Jointoiement des plinthes au mortier spécial.
Joint souple pour désolidarisation de la plinthe du carrelage.
Compris coupes, entailles, protection des ouvrages et nettoyage après coup.
Dimension des plinthes : 0.60 x 0.07 ml.
Classement UPEC selon réglementation et au chapitre "Qualité des matériaux" du présent CCTP.

Prix d'achat du produit au ml : 6.00 € HT
Teinte : Identique au carrelage.

Localisation :

- Intégralité des locaux carrelés, hors escaliers, locaux techniques et WC

08.3.2 CARRELAGES SUR MARCHES ESCALIERS

08.3.2.1 Carrelage en grés cérame coloré dans la masse collé pour marches d'escalier

Fourniture et pose à la colle, de carrelage pour marches en grés cérame coloré dans la masse.
Pose du carrelage à la colle spéciale agréé et joints réalisés au mortier fourni par le fabricant et agréé par le C.S.T.B.
Désolidarisation du carrelage des murs.
Sujétions de coupes, protection des ouvrages et nettoyage.
Planéité telle qu'une règle de 2 mètres ne fasse pas ressortir de flaches de plus de 3 mm d'épaisseur.
Sujétions de coupes, protection des ouvrages et nettoyage.
Classement UPEC selon réglementation et au chapitre "Qualité des matériaux" du présent CCTP.

L'entreprise devra proposer au choix 6 types de carrelages différents.

Prix d'achat du produit au ml : 40.00 € HT
Teinte : Identique au carrelage.

Localisation :

- Intégralité de la cage d'escalier du bâtiment

08.3.2.2 Carrelage en grés cérame coloré dans la masse collé pour contres marches d'escalier

Fourniture et pose à la colle, de carrelage pour contre marches en grés cérame coloré dans la masse.
Pose du carrelage à la colle spéciale agréé et joints réalisés au mortier fourni par le fabricant et agréé par le C.S.T.B.
Désolidarisation du carrelage des murs.
Sujétions de coupes, protection des ouvrages et nettoyage.
Planéité telle qu'une règle de 2 mètres ne fasse pas ressortir de flaches de plus de 3 mm d'épaisseur.
Sujétions de coupes, protection des ouvrages et nettoyage.
Classement UPEC selon réglementation et au chapitre "Qualité des matériaux" du présent CCTP.

L'entreprise devra proposer au choix 6 types de carrelages différents.

Prix d'achat du produit au ml : 40.00 € HT
Teinte : Identique au carrelage.

Localisation :

- Intégralité de la cage d'escalier du bâtiment

08.3.2.3 Plinthes en grés cérame coloré dans la masse pour marches d'escalier

Fourniture et pose à la colle spéciale agréée par le fabricant, de plinthes en carrelage en grés cérame coloré dans la masse.
Dépoussiérage du support et pose à la colle spéciale prescrite par le fabricant.
Jointoiement des plinthes au mortier spécial.

Joint souple pour désolidarisation de la plinthe du carrelage.
Compris coupes, entailles, protection des ouvrages et nettoyage après coup.
Classement UPEC selon réglementation et au chapitre "Qualité des matériaux" du présent CCTP.

Prix d'achat du produit au ml : 6.00 € HT
Teinte : Identique au carrelage.

Localisation :

- Intégralité de la cage d'escalier du bâtiment

08.4 TRAVAUX DE REVETEMENTS MURAUX FAIENCES

08.4.1 CARRELAGE EN GRES CERAME EMAILLE

Fourniture et pose à la colle spéciale agréée par le fabricant, de carrelage en FAIENCE, travaux comprenant :
-Nettoyage du support.
-Mise en œuvre OBLIGATOIREMENT sur le support à traiter d'un système de protection sous carrelage conforme au D.T.U en vigueur à 2 couches croisées avec bandes de renfort. Application d'une protection par étanchéité sur les supports des locaux très humides.
-Coupes, entailles, carreaux de rive à bords arrondis et jointoiement à la barbotine de ciment blanc.
-Fourniture et pose de baguettes d'angle en PVC de teinte au choix de l'Architecte.
-Garnissage en périphérie et joints souples au pourtour des appareils sanitaires.
-Nettoyage après coup.
-Polychromie au choix de l'Architecte selon la gamme du fabricant, compris frises et décors dans la série prescrite.
Dimensions et type des carreaux selon indications aux articles ci-dessous.

08.4.1.1 Fourniture et pose de carrelage mural en faïence de 25 x 38 cm

Fourniture et pose à la colle spéciale agrée par le fabricant, de carrelage mural de faïence selon la description ci-dessus, de caractéristiques suivantes :

Dimensions des carreaux : 25 x 38, pose horizontale.
Prix d'achat du produit au m2 : entre 15.00 € et 20.00 € HT
Teinte : Au choix de l'Architecte.

Localisation :

- Toute hauteur dans les WC et sur 60cm au-dessus des éviers, pans de mur complet et retours de 60cm dans le SAS des WC

08.5 TRAVAUX DIVERS

08.5.1 POUR CARRELAGE

08.5.1.1 Profils d'arrêt de carrelage

Fourniture et pose de profils d'arrêt de carrelage y compris toutes découpes et sujétions de mise en œuvre et d'exécution.

Localisation :

-Aux changements de nature de sol

08.5.1.2 Traitement des joints de dilatation au droit du sol carrelage.

Traitement des joints de dilatation au sol, travaux comprenant :
-Dégarnissage du joint après réalisation des planchers pour mise à vide.
-Reprise au droit du joint de dilatation.
-Fourniture et mise en place en fond de joint d'un cordon feu CF de degrés selon les exigences du site.
-Etanchéité par joint mastic feu élastomère de silicone à la pompe agréé.
-Fourniture et pose incorporée au carrelage, de joints avec profilés spéciaux de teinte au choix de l'Architecte de 35 mm de largeur adaptés au revêtement carrelage.
-Fixation par vis inox sur trous fraisés y compris coupes, entailles.
-Dimension du joint de dilatation : 2 cm.

Localisation :

-Au droit des joints de dilatations

08.5.1.3 Trappe de visite à carreler 50 x 50

Fourniture et pose d'une trappe à carreler en aluminium, ensemble
étanche à l'eau et aux odeurs.
Charge d'utilisation piétonnière classe A
Dimensions 40 cm x 40 cm

Localisation :

En dessous de l'escalier

08.6 FRAIS DE CHANTIER ET DIVERS

08.6.1 FRAIS COMMUNS A TOUS LES LOTS

08.6.1.1 Frais de chantier et divers

Frais d'installation de chantier, frais d'étude, frais prévus au C.C.A.P et frais relatifs à la Sécurité et à la Protection de la Santé en application du P.G.C.S.P.S. joint au dossier d'Appel d'Offres et des Décrets N°65-48 du 8 janvier 1965 et N°93-41 du 11 janvier 1993.
Cette opération étant de niveau 1, celle-ci sera soumise à l'obligation de constituer un CISSCT. Toutes les entreprises traitantes, cotraitantes, sous-traitantes devront se soumettre aux obligations s'y référant.

Localisation ;

- Ensemble du projet